

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Référentiels	Source de la saisine : État
Avis n° 2024-03	
Date de validation 11/01/2024	Liste des données sensibles pour le SINP Nouvelle-Aquitaine pour les groupes suivants : araignées, écrevisses d'eau douce, mammifères marins et tortues marines

La définition des données sensibles s'appuie sur le guide méthodologique de 2022¹

La liste des données sensibles en Nouvelle-Aquitaine, arrêtée par le Préfet de Région en janvier 2022, est en cours de révision dans le contexte de la future ouverture des données du SINP à l'opendata et afin de restreindre la diffusion de données au regard des nécessités de la protection de l'environnement lorsqu'il existe un risque d'atteinte volontaire à l'espèce ou à l'élément faunistique. Les données sont alors diffusées à une échelle ne permettant pas leur localisation précise (art D411-21-3 du code de l'environnement).

Une liste socle nationale est également en projet ; elle est prise en compte dans le travail à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour les araignées, il est proposé de s'appuyer uniquement sur la liste socle nationale de sensibilité (floutage 10x10 km, durée permanente) qui comporte cinq taxons : *Argyroneta aquatica*, *Dolomedes fimbriatus*, *Dolomedes plantarius*, *Eresus sp*, *Latrodectus tredecimguttatus*.

Pour les écrevisses d'eau douce, il est proposé de reprendre l'Écrevisse à pieds blancs, inscrite sur la liste socle nationale, et de compléter avec trois espèces exotiques envahissantes (*Faxonius limosus* (Écrevisse américaine), *Pacifastacus leniusculus* (Écrevisse signal), *Procambarus clarkii* (Écrevisse de Louisiane)) pour ne pas diffuser les zones de présence et éviter que des personnes ne les collectent pour les relâcher à proximité des stations d'Écrevisse à pieds blancs.

Les membres du CSRPN considèrent que les stations des espèces allochtones sont déjà largement connues et que la première source d'information n'est pas le SINP.

Le CSRPN confirme le besoin de limiter la diffusion des données de l'Écrevisse à pieds blancs.

Pour les mammifères marins, en l'absence de liste socle nationale, seul le *Globicephala melas* (Globicéphale noir) est proposé à la sensibilité pour cause de dérangement avec des activités nautiques et notamment avec les activités de Whale watching. La massification de la diffusion aurait un effet néfaste en améliorant la diffusion de points précis et "frais", facilitant ainsi l'accessibilité pour les sorties jet-ski, etc...

Il est proposé un floutage à la maille 50 km (2500 km²) permanent, car la maille 10kmx10km est trop fine et les individus pourraient être localisés grâce aux techniques acoustiques dans la maille.

En l'absence de données de reproduction de tortues marines dans la région, il est proposé de ne pas

¹ Icheter, J. Robert, S., Touroult, J., 2022, Sensibilités des données à la diffusion. Guide technique du SINP, v2,0. Paris, 24p.

désigner de données sensibles pour ce groupe. À noter qu'aucune espèce n'est proposée en liste socle nationale.

Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à l'unanimité un avis favorable pour la désignation de données sensibles dans le SINP en Nouvelle-Aquitaine pour les mammifères marins, les tortues marines, les araignées, tel que présenté en séance ainsi que pour l'Écrevisse à pieds blancs.

Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à l'unanimité un avis défavorable pour la désignation de données sensibles pour les écrevisses exotiques.

Le Président du CSRPN N-A

